

N° 94

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1991.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1992 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME XI

PLAN

Par M. Jean BOYER,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, vice-présidents ; Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Serge Mathieu, Louis Minetti, René Trégouet, secrétaires ; Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Beasse, Jean Besson, François Blaisot, Marcel Bony, Jean-Eric Bouach, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Coates, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Rodolphe Désiré, Pierre Dumas, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussebaine-Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, Rémi Herment, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Henri Revol, Jean-Jacques Robert, Jacques Roccaserra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2240, 2255 (annexe n° 32), 2260 (tome XIII) et T.A. 533.
Sénat : 91, 92 (annexe n° 39) (1991-1992).

Lois de finances.

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| INTRODUCTION | 3 |
| I. LE BILAN ET LES PERSPECTIVES DE LA PLANIFICATION .. | 5 |
| A. LE BILAN DU Xème PLAN | 5 |
| B. LE BILAN DES CONTRATS ETAT-RÉGIONS | 6 |
| C. LA PRÉPARATION DU XIème PLAN | 8 |
| II. L'ACTIVITÉ ET LES MOYENS DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN ET DES ORGANISMES D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE | 11 |
| A. LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN | 11 |
| 1. Des missions diverses | 11 |
| 2. Un budget en nette diminution | 15 |
| B. LES ORGANISMES D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE | 17 |
| 1. Les organismes rattachés au Plan | 17 |
| <i>a) Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (C.E.P.I.I.)</i> | 17 |
| <i>b) Le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC)</i> | 18 |
| 2. Les organismes subventionnés | 19 |
| CONCLUSION | 20 |

Mesdames, Messieurs,

L'examen du projet de budget du Plan s'inscrit, cette année, dans un contexte bien particulier, marqué par l'absence, dans l'organigramme du nouveau Gouvernement, du secrétariat d'Etat chargé du Plan.

Certes, le rattachement direct du Commissariat général du Plan auprès du Premier ministre n'est pas, en soi, une décision contestable. Elle renoue même avec la tradition des débuts de la planification.

Mais cette disparition coïncide avec une réduction importante des crédits affectés au Plan par le projet de budget pour 1992, qui atteint 0,7 % en dépenses ordinaires et 26 % pour les crédits de paiement.

Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger sur la volonté du Gouvernement de conduire à leur terme les travaux de préparation du XIème Plan et de conserver au Commissariat général du Plan la place importante qu'il avait su conquérir ces dernières années.

Votre commission espère vivement que cette incertitude sera levée par le Gouvernement au cours du débat budgétaire. Elle considère, en effet, que la planification, loin de n'être qu'un exercice théorique et abstrait, est un atout déterminant de notre pays dans un environnement social et économique particulièrement instable.

I. LE BILAN ET LES PERSPECTIVES DE LA PLANIFICATION

A. LE BILAN DU Xe PLAN

Au cours de l'examen du Xe Plan par le Parlement, le Gouvernement s'était engagé à réaliser un bilan à mi-parcours de ce plan.

Ce bilan a été réalisé, conformément aux engagements pris et votre rapporteur s'en félicite. Au mois de mai 1991, M. Lionel STOLÉRU, Secrétaire d'Etat chargé du Plan, a effectivement rendu public un rapport intitulé "le Xe Plan à mi-parcours", dont les objectifs étaient ainsi définis :

"Il s'est agi d'une part de s'assurer que la stratégie macroéconomique retenue dans le Xe Plan avait été bien suivie, mais qu'elle restait adaptée à l'évolution mondiale marquée par des bouleversements considérables -révolution démocratique à l'Est de l'Europe, évènements du Golfe et redistribution des rapports de force internationaux, essoufflement de la croissance mondiale- apparue progressivement au cours de l'année 1990 et manifeste en 1991.

L'examen à mi-parcours a porté également sur l'état d'avancement des politiques structurelles (les grands chantiers) retenues dans le Xe Plan et sur les contrats de plan entre l'Etat et les Régions.

Enfin, a été réalisé, ce qui constitue une novation importante, un examen des suites données aux recommandations formulées par les Commissions du Xe Plan".

Votre rapporteur, qui a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport, a pu constater qu'il présentait un constat, somme toute objectif, des deux premières années d'exécution du Xe Plan. Ce bilan est jugé largement positif, mais le rapport précité note qu'il s'est appuyé sur un environnement international favorable.

De même, à côté des résultats positifs qu'il enregistre, le rapport ne néglige pas ce qu'il nomme "les points faibles, les retards voire les échecs qui montrent la nécessité de poursuivre nos efforts ou

de les adapter", et cite notamment le chômage, l'insuffisance du redéploiement des exportations, la fragilité accrue de diverses catégories sociales et le retard accumulé en matière d'investissement et de recherche.

B. LE BILAN DES CONTRATS ETAT-REGIONS

Les contrats de Plan Etat-Régions, dits de la deuxième génération, ont été signés en 1989 et leur exécution devrait s'achever en 1993.

Il est encore trop tôt et les données disponibles sont trop fragmentaires pour établir un bilan significatif de leur exécution.

Mais on peut toutefois rappeler certains ordres de grandeur :

Au cours des cinq années d'exécution de ces contrats, l'Etat a prévu d'apporter une contribution de plus de 59,5 milliards de francs dont 56 milliards pour la métropole, qui se répartissent selon les quatre domaines contractualisables, de la manière suivante :

- emploi et développement : 9,4 milliards dont 8,4 milliards pour la métropole ;

- formation-recherche : 9,6 milliards dont 8,5 pour la métropole ;

- infrastructures de communication : 28,1 milliards dont 27,2 pour la métropole ;

- PACT (1) : 12,340 milliards dont 11,8 pour la métropole.

Les régions, quant à elles, se sont engagées à hauteur de plus de 50 milliards de francs, ainsi répartis :

- emploi et développement : 7,150 milliards ;

- formation-recherche : 8,950 milliards ;

- infrastructures de communication : 26,500 milliards ;

(1) programmes d'aménagement concerté du territoire.

- PACT : 7,550 milliards.

Les indications fournies sur les interventions financières de l'Etat, par région, montrent que les engagements prévisionnels pris pour les exercices 1989 et 1990, ont pu être tenus, comme l'indique le tableau suivant. Ils pourraient, toutefois, être remis en cause par les annulations de crédits intervenues en 1991.

| SECTEURS | FINANCEMENTS DE L'ETAT 1989-1993 | FINANCEMENTS DE L'ETAT 1989 | FINANCEMENTS DE L'ETAT 1990 | TAUX D'EXECUTION |
|----------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Emploi-Développement | 8 135,98 | 1 655,13 | 1 636,84 | 40,4 % |
| Formation-Recherche | 8 606,46 | 1 467,27 | 1 852,49 | 38,5 % |
| Infrastructures | 23 381,50 | 3 883,26 | 4 718,05 | 36,7 % |
| PACT | 12 088,18 | 1 620,83 | 1 756,57 | 27,9 % |
| TOTAL. | 52 212,12 | 8 626,49 | 9 963,95 | 35,6 % |

(En millions de francs)

S'il n'appartient pas au Commissariat général du Plan de gérer l'exécution de ces contrats, qui relève de la responsabilité des ministères concernés et de la Délégation à l'aménagement du territoire, il est, en revanche, particulièrement intéressé à leur élaboration et à l'amélioration de leur cohérence avec le Plan national.

Aussi, en avril 1990, un groupe d'évaluation des procédures contractuelles en faveur du développement régional a été installé sous la présidence conjointe du Commissaire au Plan et du Délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale.

Ce groupe, qui a conduit ses travaux jusqu'au printemps 1991, a poursuivi quatre objectifs :

- évaluer la procédure de plan Etat-Régions ;
- assurer le suivi des contrats de plan Etat-Régions signés en 1989 et la mesure de leurs effets sur le terrain ;
- rechercher les moyens d'inciter les régions à mieux organiser leur réflexion stratégique à moyen terme, pour répondre

aux défis des années 90 et préparer dans des conditions améliorées la future génération des contrats de plan ;

- examiner d'autres procédures contractuelles en particulier dans les instances européennes.

Bien que les conclusions de ce groupe de travail ne soient pas encore connues, certaines de ses observations ont été évoquées dans le rapport précité sur l'exécution du Xe Plan.

Celui-ci estime ainsi que la procédure des contrats de plan comporte les imperfections suivantes :

"- elle contribue insuffisamment à la mise en oeuvre des priorités exprimées par les partenaires dans leur plan ;

- elle a difficilement intégré les nouvelles procédures européennes en faveur du développement régional ;

- elle a, par sa trop grande sélectivité, favorisé la multiplication des procédures de "type contractuel" ; l'inflation de ces procédures a désorienté les collectivités territoriales sur les véritables intentions de l'Etat et parfois amoindri la cohérence des politiques qu'il conduit ; la banalisation des procédures contractuelles pourrait, si l'on n'y prend garde, être nuisible aux contrats de plan eux-mêmes ;

- elle a été affaiblie par une concertation insuffisante principalement due aux contraintes du calendrier. Certaines collectivités territoriales se plaignent ainsi d'un "déficit démocratique".

Votre rapporteur souscrit pleinement à cette analyse, mais il s'étonne que des propositions de réforme de la planification régionale n'aient déjà pas été présentées pour remédier aux défauts signalés.

C. LA PREPARATION DU XI^e PLAN

Le Commissariat général du Plan s'est engagé, en 1991, dans la préparation du XI^e Plan sous ses différents aspects : problématique, méthodologie, organisation et moyens.

Comme l'indique son rapport d'activité pour 1991 :

"Le Commissariat général du Plan a engagé des travaux de prospective qui pourront s'inscrire dans la problématique du XI^e Plan,

par exemple dans le domaine de l'exclusion, comme dans celui des qualifications ; il a engagé des travaux sur les facteurs déterminants de l'attractivité du territoire français, ou sur l'allocation internationale de l'épargne, etc... tandis qu'étaient définies les orientations d'une Commission en charge des questions d'environnement.

La planification nationale doit évoluer vers une planification plus stratégique ; si le tournant a été surtout marqué par le Xe Plan, ceci n'a pu, alors, inspirer complètement les méthodes de préparation.

Une enquête menée auprès des partenaires économiques et sociaux en 1990, prolongée par une investigation auprès d'administrations centrales, les contacts nombreux avec les partenaires régionaux au sein de la structure Infoplan, ont permis de mieux cerner les attentes.

Un séminaire interne sur la planification stratégique, confrontant les pratiques et les apports récents de la théorie économique a été mené au premier semestre de 1991, tandis qu'était impulsée une étude sur la méthodologie de la planification régionale.

Les outils de mise en oeuvre des orientations du Plan par les pouvoirs publics, enfin, doivent être adaptés".

Toutefois, aucun calendrier précis des travaux préparatoires au XIe Plan n'a encore été défini à ce jour, et la réponse du Gouvernement à la question posée à ce sujet par votre rapporteur est des plus laconiques puisqu'elle indique simplement que "le Premier ministre adressera dans quelques semaines une circulaire aux membres du Gouvernement précisant les modalités et le calendrier de la préparation du XIe Plan. Seront notamment précisées l'articulation entre les travaux nationaux et l'élaboration des plans régionaux qui sont de la responsabilité des Régions".

Cette réponse incertaine confirme les propos tenus devant la Délégation du Sénat pour la planification par M. Pierre-Yves COSSÉ, alors Commissaire au Plan, qui avait indiqué, qu'à son avis, aucune décision quant aux orientations du XIe Plan ne serait prise avant les prochaines élections législatives (1).

Mais elle est aussi plus inquiétante. En effet, si le contenu des orientations du futur Plan dépend nécessairement des résultats des élections et peut donc être déterminé tardivement, il n'en est pas de même de la décision qui concerne l'élaboration elle-même du Plan.

(1) Réunion du mercredi 29 mai 1991

Cette décision doit impérativement être prise rapidement, pour deux raisons :

- d'une part la nécessité d'engager une concertation suffisamment longue avec les partenaires socio-économiques ;

- d'autre part les exigences de la préparation des futurs contrats de plan Etat-Régions qui devront être coordonnés avec le Plan national.

Votre rapporteur souhaite donc vivement que le Gouvernement prenne, à l'occasion du débat budgétaire, un engagement ferme sur la préparation du XIe Plan. Une absence de réponse claire risquerait en effet de contrarier la procédure d'élaboration des contrats Etat-Régions.

II. L'ACTIVITÉ ET LES MOYENS DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN ET DES ORGANISMES D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE

A. LE COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

1. Des missions diverses

Si le Commissariat général du Plan a encore comme tâche prioritaire la préparation des plans quinquennaux, ses missions se sont très largement diversifiées au cours des années passées. D'une planification statique et fondée sur des engagements financiers de l'Etat, nous sommes passés, en effet, à une planification stratégique dont l'adaptation aux évolutions de l'économie nationale et mondiale doit être constante.

C'est en fonction de cette exigence que le rôle du Commissariat général du Plan a été redéfini. Il vise aujourd'hui trois objectifs :

- "Apprécier l'effet des changements en cours, internes ou externes, sur les structures économiques et sociales, vérifier la pertinence de notre stratégie ;

- "suivre l'exécution des politiques structurelles retenues dans un Plan ayant sélectionné des chantiers prioritaires ;

- "approfondir ou ouvrir des débats nouveaux car la planification est une démarche permanente" (1).

Au cours de l'année écoulée, outre les travaux directement liés à l'exécution ou à la préparation du Plan, dont il a été fait mention précédemment, l'activité du Commissariat général du Plan a été orientée autour de quatre tâches principales : l'une, ponctuelle, a été consacrée à l'étude des conséquences de la crise du Golfe, deux autres, plus traditionnelles, ont concerné l'examen de grands dossiers

(1) *Commissariat général du Plan - Rapport d'activité 1991.*

structurels et l'évaluation des politiques publiques, la dernière, enfin, dont votre rapporteur avait souligné l'importance dans son précédent rapport, est le développement de l'action internationale du Commissariat général du Plan.

● La crise du golfe arabo-persique

A la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak, le Premier ministre avait confié au Secrétariat d'Etat au Plan le soin d'examiner, en concertation avec les partenaires économiques et sociaux et les principales administrations concernées, les conséquences économiques et sociales de ces événements. Le "groupe anticrise" réuni à partir de septembre 1990, a connu deux phases : le 5 octobre, le Commissaire au Plan remettait au Premier ministre un rapport d'étape (1) ; les travaux du groupe se sont poursuivis jusqu'en avril 1991 permettant à la fois une information des partenaires sur l'évolution des données économiques liées à ce conflit et une réflexion sur les conditions de l'adaptation de l'économie française au contexte international où se révélait un ralentissement de l'économie mondiale. Le "groupe anticrise" a achevé ses travaux par la remise au Premier ministre d'un rapport complémentaire en avril 1991 .

Trois leçons ont pu être tirées de cette expérience originale :

- L'intérêt qu'ont manifesté les partenaires économiques et sociaux pour cette concertation "à chaud" malgré les difficultés de cet exercice.

- La capacité à mobiliser une information et un réseau d'expertises du fait du travail en continu mené par le Commissariat général du Plan : c'est ainsi qu'ont été mobilisés pendant le mois de septembre 1990, au delà des membres du "groupe anticrise" proprement dit, les experts du groupe de perspectives économiques, du groupe de prospective de l'énergie, mais aussi les groupes de stratégie industrielle.

- La nécessité de rechercher face à un environnement marqué par des aléas considérables des règles d'action, des modèles de comportement qui soient "robustes" en ce sens qu'ils permettent de

(1) Ce document avait été présenté à votre Commission des Affaires économiques et du Plan, le 23 octobre 1990, par M. Lionel Stoléru.

mieux tendre vers les objectifs de croissance, et d'en réaliser les conditions macro ou microéconomiques malgré cette variabilité de l'environnement.

● Les grands dossiers structurels

La planification est aussi un processus permanent d'approfondissement des principaux domaines d'actions structurantes, certains ayant été abordés et faisant partie des priorités du Xe Plan, d'autres apparaissant avec plus d'acuité.

C'est ainsi qu'en 1991 :

- le Commissariat général du Plan a apporté un concours actif à la rédaction du Livre blanc sur les retraites ;

- le Commissariat a réuni un groupe d'experts français et étrangers sur l'allocation internationale de l'épargne dont les conclusions ont été rendues publiques en juillet. Une commission présidée par M. Daniel LEBÈGUE sur le Financement du logement a été réunie depuis mars 1991 et a remis son rapport au Premier ministre en juillet 1991 ;

- une commission a été mise en place pour proposer des mesures propres à assurer une meilleure prise en charge des personnes âgées dépendantes ;

- un colloque scientifique a été organisé sur les inégalités, prolongeant les travaux engagés en 1990.

Par ailleurs, dans le domaine des activités productives, trois groupes ont eu une importance particulière :

- Le groupe de prospective de l'énergie qui a conduit ses analyses pendant toute l'année 1990 et conclu ceux-ci notamment par la publication de deux rapports à la Documentation Française.

- Le groupe administratif sur les infrastructures de transport qui doit fournir ses conclusions d'ici la fin de 1991, après avoir établi en novembre 1991 un rapport provisoire.

- Le groupe de stratégie industrielle sur les industries de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications, dont les conclusions ont été rendues publiques en juillet 1991.

● L'évaluation des politiques publiques

L'efficacité de l'action publique, l'amélioration du débat démocratique passe notamment par le développement de l'évaluation des politiques publiques.

Cette pratique, encore peu développée en France jusqu'à présent, notamment à l'échelle interministérielle, constitue un des instruments du processus de planification.

Alors que l'année 1990 avait vu la mise en place du dispositif interministériel d'évaluation des politiques publiques - comité interministériel dont le Commissariat général du Plan assure le secrétariat, Conseil scientifique de l'évaluation, Fonds national pour le développement de l'évaluation - l'année 1991 est une année de développement : des évaluations retenues lors de deux comités interministériels, les 26 juillet 1990 et 21 mars 1991 sont actuellement en cours.

Les premiers résultats sont attendus pour la fin de 1991 ou le début de 1992 et seront publiés ; le processus sera alors entré dans un régime régulier de fonctionnement.

Enfin, à l'issue du troisième séminaire gouvernemental sur le renouveau du service public, le Commissariat général du Plan s'est vu confier l'organisation d'une concertation et d'échanges sur les méthodes et les expériences d'évaluation des politiques publiques locales.

● L'activité internationale du Commissariat général du Plan

L'activité internationale du Commissariat général du Plan s'est renforcée au cours de l'an passé, pour deux raisons principales :

La construction européenne : le partage de compétences entre la Communauté et les Etats doit avoir pour contrepartie la définition d'une stratégie à moyen terme de l'Europe qui soit explicite et globale. Contribuer à la faire apparaître est une ambition légitime ; mettre en oeuvre celle-ci nécessite une approche souple et

pragmatique tenant compte des traditions respectives de nos partenaires. Le Groupe Européen de Stratégie, lancé en 1989 à l'initiative du Secrétaire d'Etat au Plan, auquel participent les ministres en charge du moyen terme des douze pays membres et la Commission en tant qu'observateur, a poursuivi ses travaux avec deux réunions en mars et octobre 1991.

La coopération avec les pays de l'Europe de l'Est : en 1990-1991 les administrations économiques et en particulier le Commissariat ont accentué leur coopération (échanges de missions, aide à la mise au point de textes juridiques, etc...) avec les pays d'Europe centrale et orientale et avec l'Union Soviétique notamment sur toutes les questions touchant à la transition vers une économie de marché et le développement d'une société de droit. Des conventions de coopération ont été signées par le Plan français et les administrations chargées de la programmation économique et des réformes de plusieurs pays (Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie...).

2. Un budget en nette diminution

Les arbitrages budgétaires ont été, cette année, particulièrement défavorables au Commissariat général du Plan, ce qui constitue un renversement de tendance par rapport aux évolutions constatées les années précédentes.

Dans le projet de loi de Finances pour 1992, le Commissariat général du Plan enregistre, en effet, une nette diminution de ses crédits, qui avaient constamment progressé depuis 1989.

Cette évolution est relativement peu sensible pour les crédits de fonctionnement du Commissariat général même, qui progressent de 5,13 % malgré de sévères mesures d'économie entraînant notamment la suppression de deux emplois.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

(en milliers de francs)

| Dépenses | 1991 | Projet de loi de Finances 1992 | 1992/1991 |
|----------------------------------|---------------|--------------------------------|-----------------|
| Personnel | 35 986 | 36 910 | + 2,56 % |
| Fonctionnement | 27 533 | 30 454 | + 10,6 % |
| Subventions diverses | 23 137 | 23 968 | + 3,59 % |
| Total dépenses ordinaires | 86 657 | 91 103 | + 5,13 % |

Elle est en revanche très marquée pour les crédits de recherche qui connaissent une forte diminution de plus de 10 % en dépenses ordinaires et de plus de 26 % en crédits de paiement.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE RECHERCHE

(en milliers de francs)

| | 1990 | 1991 | Projet de loi Finances 1992 | 1992/1991 |
|----------------------------|--------|--------|-----------------------------|-----------|
| Autorisations de programme | 6 500 | 7 995 | 7 795 | - 2,5 % |
| Crédits de paiement | 8 000 | 4 255 | 3 140 | - 26,2 % |
| Dépenses ordinaires | 33 309 | 34 498 | 30 913 | - 10,39 % |

Enfin, la restriction des crédits frappe aussi l'évaluation des politiques publiques, action qui est amputée de 5 % de ses dotations, alors même qu'elle n'a été mise en place qu'en 1991.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

(en milliers de francs)

| Dépenses | 1991 | Projet de loi finances 1992 | 1992/1991 |
|---------------------------|-------|-----------------------------|-----------|
| Personnel | 1 363 | 1 779 | + 30 % |
| Fonctionnement | 6 792 | 5 967 | - 12 % |
| Total dépenses ordinaires | 8 155 | 7 746 | - 5,01 % |

B. LES ORGANISMES D'ETUDE ET DE RECHERCHE

1. Les organismes rattachés au Plan

a) Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (C.E.P.I.I.)

Créé en 1978, le C.E.P.I.I. est chargé de rassembler des informations et d'élaborer des études prospectives sur l'économie mondiale, les échanges internationaux et les économies étrangères.

Les crédits qui lui sont affectés dans le projet de budget pour 1992 s'élèvent à 19,4 millions de francs, contre 19,5 millions de francs en 1991, soit une diminution de 0,3 % en francs courants.

Il convient de rappeler que le C.E.P.I.I., outre ses publications habituelles, a concentré, en 1991, une grande partie de ses moyens à un travail de synthèse visant à cerner les perspectives d'évolution de l'économie mondiale à l'horizon 2000 et, en particulier, à voir comment les pays de l'Est et du Sud pourraient s'y intégrer. Une première projection de ces travaux a été présentée en mai 1990 au colloque annuel organisé par la Délégation du Sénat pour la planification.

b) Le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC)

Le CERC, créé en 1986, a pour mission de contribuer à une connaissance plus rapide et plus complète des coûts de production et des conditions de formation et de distribution des revenus.

Dans le projet de budget pour 1992, les crédits du CERC s'élèvent à 18,019 millions de francs contre 17,871 millions de francs en 1991, soit une progression de 0,8 %.

Au total, depuis 1989, le budget du CERC n'aura progressé que de 5,3 %. Cette augmentation très faible est largement due à une compression des crédits d'impression et surtout des crédits d'études et d'enquêtes.

Ces crédits étaient, en 1991, inférieurs en francs courants, à ce qu'ils étaient en 1984 : 2 098 568 francs contre 2 148 455 francs.

En outre, en février 1991, les crédits votés ont été diminués à hauteur de 187 684 francs à la suite d'une demande d'économies formulée par la Direction du budget.

Dans le projet de budget pour 1992, les crédits d'études et d'enquêtes ont été fixés à 1 816 613 francs, ce qui représente encore une diminution de 13,4 %.

Votre rapporteur ne peut que se féliciter des efforts d'économie réalisés par le CERC depuis plusieurs années et qui sont la conséquence d'une amélioration de sa gestion. Mais, il s'inquiète des restrictions de crédit imposées à cet organisme qui risquent de mettre en cause la qualité et l'intérêt des études qu'il mène.

Rappelons que le CERC, en 1991, a publié trois rapports concernant les *"atouts et difficultés des allocataires du revenu minimum d'insertion"*, *"les rémunérations des jeunes à l'entrée dans la vie active"* et *"le constat de l'évolution récente des revenus en France (1987-1990)"*, les conclusions de ce dernier rapport ayant été largement diffusées auprès de l'opinion publique.

2. Les organismes subventionnés

Le budget du Plan comporte plusieurs lignes de subventions qui sont destinées à quatre organismes de recherche et d'études :

- le Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) qui étudie la consommation, les besoins, les conditions de vie et les aspirations de la population ;

- le Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (CEPREMAP) qui mène des recherches fondamentales en matière de théorie économique ;

- l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) qui assure, au profit des organisations syndicales représentatives des travailleurs, le traitement de l'information économique et sociale et participe aux projets d'études qu'ils formulent ;

- l'Observatoire français des conjonctures économiques (O.F.C.E.) qui a pour mission d'étudier l'économie française et son environnement extérieur, d'effectuer des comparaisons internationales et de formuler des prévisions économiques à court, moyen et long terme.

La subvention accordée par le budget du Plan à ces organismes vient en complément des recettes directes qu'ils peuvent percevoir, en paiement d'études commandées ou par la vente de leurs publications. Elle est, toujours, indispensable à leur équilibre financier.

Depuis 1987, ces subventions, autrefois distinctes, ont été globalisées au même chapitre 44-11 du budget du Plan, à l'exception de la subvention versée à l'IRES qui reste individualisée.

Les crédits inscrits à ce titre dans le projet de budget pour 1992 ont été fixés à 51 177 123 francs, soit à un niveau très sensiblement inférieur à la dotation prévue par le budget de 1991 qui atteignait 53 975 745 francs.

Cette diminution brutale, de près de 5,2 %, devrait toucher tous les organismes subventionnés, y compris l'IRES dont les dotations diminuent de 3,9 %.

Votre rapporteur déplore ces restrictions de crédits qui risquent d'avoir des conséquences regrettables sur les travaux menés par les organismes subventionnés et de compromettre définitivement leur équilibre financier.

*

* *

Suivant les conclusions de son rapporteur pour avis et compte tenu des observations qui précèdent, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits du Plan inscrits au projet de loi de finances pour 1992.